



**HAL**  
open science

**“ Les liens familiaux haut lieu de sociabilité? ”  
Sociabilité formelle, sociabilité informelle**

Patricia Signorile

► **To cite this version:**

Patricia Signorile. “ Les liens familiaux haut lieu de sociabilité? ” Sociabilité formelle, sociabilité informelle. Emmanuel Putman; Jean-Philippe Agrest; Caroline Siffrein-Blanc. Lien familial, lien obligationnel, lien social. Livre II- Lien familial et lien social, sous la direction d’Emmanuel Putman, Jean-Philippe Agrest, Caroline Siffrein-Blanc, PUAM, PUAM, 2014. hal-02084311

**HAL Id: hal-02084311**

**<https://hal.science/hal-02084311>**

Submitted on 29 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Les liens familiaux haut lieu de sociabilité ? » *Sociabilité formelle, sociabilité informelle*

**Patricia SIGNORILE**

*« Cette sociabilité [...], ou ce soin de maintenir la société d'une manière conforme aux lumières de l'entendement humain, est la source du Droit [...]. »*

Hugo Grotius,  
Discours préliminaire, paragraphe VIII,  
*Le Droit de la guerre et de la paix*, PUF,  
collection quadrige, 2012

*« [...] Les hommes ont entre eux des contacts plein de sympathie ou d'antipathie [...], ces mille relations qui se jouent de personne à personne, brèves ou durables, conscientes ou inconscientes, fugaces ou lourdes de conséquences [...] nous relient sans cesse les uns aux autres. [...] Ce sont là, les actions réciproques entre les atomes de la société [...] qui portent toute la solidité et toute l'élasticité, toute la bigarrure, toute l'unité de cette vie de la société, si claire et pourtant si énigmatique. »*

Georg Simmel, *Etudes et formes de la socialisation*, coll. Sociologie, PUF, 2010

Une des caractéristiques les plus apparentes de la notion de sociabilité est d'être souvent convoquée et paradoxalement peu définie en elle-même. C'est qu'en effet, cette notion désigne une réalité complexe et polymorphe qui se développe au sein d'un ensemble de relations concrètes, abstraites, affectives, qui s'expriment à travers le langage et le comportement avec la famille, les amis, les voisins, les collègues, lors de rencontres mais aussi par le biais des mécanismes de la solidarité, et plus largement par des normes et des règles. Un ensemble d'identités vécues, relationnelles et fictionnelles qui construisent ainsi le maillage de l'appartenance collective privée ou publique. D'une manière générale, la sociabilité désigne donc une aptitude à engager des relations sociales avec autrui, mais également l'ensemble des relations qu'un individu, ou un groupe, entretient avec d'autres. La sociabilité se définit ainsi comme l'expression élémentaire du lien social. Les relations de sociabilité deviennent alors des composantes et des facteurs de l'intégration sociale. Celle-ci s'acquiert en théorie au sein du premier cercle : celui de la famille à condition qu'il soit harmonieux. Les ruptures du lien familial peuvent parfois entraîner la déviance et l'exclusion<sup>1</sup> par rapport au lien social, et mettre en cause l'existence même de la famille. Les compétences purement personnelles qui naissent de la vie en famille ne peuvent pas être acquises par la contrainte. D'ailleurs, le nécessaire respect de la vie privée et des libertés individuelles incite naturellement l'État à faire preuve de réserve dans ce domaine.

Dans une formule devenue célèbre, Jean Carbonnier<sup>2</sup> énonçait que la famille, la propriété et le contrat sont les trois « piliers » du droit : ce sont eux qui composent les

---

<sup>1</sup> Le concept d'exclusion sociale est apparu dans les années 1990. L'exclusion sociale, par opposition à l'intégration sociale, est à la fois une situation et un processus d'interaction selon lequel un individu éprouve des difficultés à établir des liens avec la société dans laquelle il est censé s'intégrer. Elle témoigne de la dualité de notre société avec d'un côté les « insiders » et de l'autre les « outsiders »

<sup>2</sup> J. Carbonnier, *Flexible Droit*, L.G.D.J. 1969

matières fondamentales du droit civil français et il n'est pas anodin de constater que l'on retrouve à travers celles-ci trois aspects fondamentaux du lien social : les liens de la famille, de l'obligation et de la propriété. Toutes ces matières sont régies autant par des règles que par décisions judiciaires, qui *in fine* impactent les mécanismes de sociabilité et incitent à nuancer la notion de « haut lieu » de sociabilité *naturelle* relativement à l'univers familial.

À cet égard, le droit se trouve aujourd'hui face à deux difficultés essentielles qui correspondent à des situations de crise particulières, qui interfèrent avec la construction sociabilisante de l'enfant. Dans le cas de parents désunis ou défaillants, ce qui constitue une altération majeure du modèle de l'institution familiale, c'est le juge qui réglera les conflits intra familiaux. D'autre part, le législateur, peut intervenir dans le cadre de la famille même en l'absence de conflit. C'est le cas dans l'assistance éducative, les tutelles, l'adoption, les régimes matrimoniaux, les partages successoraux. Plus généralement, si la matière du lien est nécessairement subordonnée à des principes philosophiques et éthiques, l'importance du pouvoir judiciaire dans sa fonction traditionnelle d'arbitre des conflits et dans sa fonction de « tuteur » des intérêts familiaux s'est considérablement accrue.

Au sein des sociétés post-industrielles, la notion de lien<sup>3</sup> est souvent adossée à des valeurs négatives, d'asservissement, de crise, associées à des concepts relatifs à l'individualisme, au déclin de la morale, aux incivilités, aux mécanismes d'intégration inopérante des populations d'origine étrangère, aux nouvelles formes de la famille, à la modification des liens parents-enfants, à l'effondrement de l'institution du mariage fondé sur la filiation biologique... Phénomènes qui, selon Pierre Yves Guiheneuf, ont tendance à se mondialiser. Pourtant, au-delà du mouvement de déconstruction qui marque les civilisations occidentales, la famille paraît paradoxalement pérenne. Plus encore, il semblerait qu'il existe une véritable « vitalité de la conjugalité »<sup>4</sup>, selon l'expression de Jacques-Alain Miller. Elle semble même devenir un idéal -sans considération du lien biologique-, un droit revendiqué pour tous à « faire famille », une norme. C'est donc bien comme l'écrit Pierre Centlivres, que « dans les institutions matrimoniales que se donnent les peuples, le biologique est toujours subordonné, ou plutôt réinterprété, par l'ordre culturel »<sup>5</sup>

Alors, les liaisons et déliaisons qu'entretiennent les liens familiaux et les liens sociaux montrent l'acuité de la pensée de Jean Carbonnier qui anticipait les évolutions sociétales lorsqu'il affirmait « à chacun sa famille, à chacun son droit ». Car, il semblerait que face à l'inéluctable de l'égalitarisme et du pluralisme, à la satisfaction des intérêts individuels, au détachement d'un modèle non plus dicté par la société mais par les désirs individuels, se dégage l'autonomie et l'indépendance des liens familiaux par rapport aux liens sociaux et que désormais la société institutionnalise d'autres formes de liens que ceux familiaux, cette fois-ci détachés de l'ordre naturel et rapportés à l'ordre culturel<sup>6</sup>.

En effet, aux transformations qui ont accompagné les révolutions démocratiques et industrielles traversées par les sociétés européennes, se sont ajoutées de profondes mutations de la sociabilité, génératrices de vives inquiétudes que les sociologues et les philosophes n'ont pas manqué d'analyser. Ainsi la société contemporaine qui favorise l'émergence de nouveaux liens et de nouvelles formes de la sociabilité parfois dématérialisée, prend-elle en compte le microcosme familial de l'individu ? Quelles relations ces nouveaux liens entretiennent-ils

---

<sup>3</sup> P.-Y Guiheneuf, *Rupture du lien social : risque planétaire majeur*. Eléments pour une réflexion sur l'exclusion, projets et problèmes, février 1996, in GEYSER. Groupe d'Etudes et de Services pour l'Economie des Ressources, [www.geyser.asso.fr](http://www.geyser.asso.fr)

<sup>4</sup> J.-A Miller, Palais des Congrès 2005, Présentation des XXXV<sup>e</sup> Journées de l'École de la Cause Freudienne (ECF) 2006, « L'envers des familles – Le lien familial dans l'expérience psychanalytique ». Jacques Lacan, « Note sur l'enfant », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 373

<sup>5</sup> P. Cenlivres « Amis, amants, mariage, un point de vue anthropologique », sous la direction de François Dermange, Céline Ehrwein, Denis Müller, in *La reconnaissance des couples homosexuels : enjeux juridiques, sociaux et religieux*, Labor et Fides, 2000, p. 57

<sup>6</sup> Axes de travail suggérés par les organisateurs de la journée d'études

avec le passé ?

Cette posture implique un double questionnement : d'abord sur l'essence et les conditions de la sociabilité puis sur la nature des rapports entre la famille, les individus et la société.

Georg Simmel<sup>7</sup> fut l'un des premiers sociologues à s'intéresser à la sociabilité conçue comme forme spécifique du lien social. Par sociabilité, il entendait l'ensemble des relations « qui se déploient pour elles-mêmes », c'est-à-dire qui n'ont pas de fonctions utilitaires. Se retrouver entre membres d'une famille, amis, parler à son voisin, participer à un club, une association, représentent autant d'occasions de nouer des relations « affectives », « électives » ou « affinitaires » pour reprendre une expression chère aux sociologues contemporains.

La sociabilité est une notion ambiguë : elle désigne à la fois l'aptitude à vivre en société et le principe des relations entre les personnes. L'amour, la sympathie, mais aussi la conversation, que Gabriel Tarde<sup>8</sup> définit comme « l'exercice continu et universel de la sociabilité », sont autant de composantes essentielles de ce jeu social. Mais, il semblerait qu'il existe de multiples formes de sociabilité qui oscillent entre des rôles en partie prescrits, c'est-à-dire imposés dans le jeu social, et d'autres où l'engagement se fait plus librement.

## ***1. Le profil à la Janus du concept de sociabilité : sociabilité formelle et informelle***

### ***A. De la sociabilité à la socialisation***

Le lien social se diversifie par des arrangements et des distorsions -systémiques- qui sont initialement ceux de structures de sociabilité découvertes au sein de la famille.

Aristote dans *Politique* Livre I démontre que c'est d'abord la communauté de la langue qui sert à exprimer l'utile et le nuisible, le juste et l'injuste, et d'autres notions morales. La communauté de ces sentiments engendre la famille et la cité.

Dans l'Athènes classique, la réalité juridique qui fait d'un homme un père et qui garantit les droits des enfants dans la cité, repose sur des rituels. Ce sont « les fêtes de naissance »<sup>9</sup>. Celles-ci montrent le lien filial en même temps qu'elles l'érigent en spectacle, organisant et définissant de nouveaux groupes familiaux et civiques. Ces fêtes garantissent la cohésion du groupe familial et concrétisent par la représentation l'identité de leurs membres, mais également celle des familiers et des liens qui les unissent au cercle de la famille. Dans ce cas, les rituels familiaux de sociabilité instituent la mémoire civique, en même temps qu'ils construisent la mémoire familiale.

De nos jours, la famille est toujours perçue comme favorisant la sociabilité même s'il existe des exceptions. En effet, il est nécessaire de prendre en considération les mosaïques plurielles du contexte social global et particulier. Comme le rappelle Irène Théry, « c'est le quotidien partagé, l'exercice des responsabilités éducatives par le parent, les échanges affectifs entre lui et l'enfant qui tissent le lien de la filiation »<sup>10</sup>.

Quant à Pierre Legendre<sup>11</sup>, il constate que la fonction du droit, du droit civil précisément - civil en ce qu'il « civilise » -, est de nouer le biologique, le psychique et le

---

<sup>7</sup> G. Simmel, « La sociabilité. Exemple de sociologie pure et formale », in *Sociologie et épistémologie*, PUF, 1981

<sup>8</sup> G. Tarde, *L'Opinion et la foule*, 1901, et Georg Simmel, *Sociologie et épistémologie*, 1918, trad. française 1981

<sup>9</sup> F. Gherchanoc, « Le lien filial dans l'Athènes classique : Pratiques et acteurs de sa reconnaissance », in *Métis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, vol. 13, 1998. pp. 313-344

<sup>10</sup> « Différence des sexes et différences des générations, l'institution familiale en déshérence » in revue *Esprit*, Paris, n°227, 1996, p. 77

<sup>11</sup> P. Legendre, *L'Inestimable Objet de la transmission : étude sur le principe généalogique en Occident*, Leçons IV, Fayard, 1985

social d'une façon qui fasse lien et loi pour l'individu et qui permette à l'humanité de se perpétuer et de s'accomplir comme telle.

L'idée que tout individu se trouve enserré dans un réseau de liens qui par essence le relie, le soutiennent et le brident tout à la fois, n'est pas une invention des théoriciens du XIX<sup>e</sup> ou du XXI<sup>e</sup> siècle, ni *a fortiori* une émanation de la civilisation industrielle ou post-industrielle. En effet, des dieux de la mythologie, du tisserand utilisée par Platon dans le *Cratyle*<sup>12</sup> pour faire référence aux liens générés entre les individus par la langue et rendre évident le rôle du politique dans la cité, ou encore du *vinculum juris* du droit romain jusqu'aux liens du sang, de l'amour et du pouvoir mis en évidence par la littérature du théâtre classique, et bien sûr des attaches produites par Internet et ses réseaux sociaux virtuels, le lien social caractérise un comportement clé de la condition humaine. A défaut, l'homme représente un danger pour ses semblables qui évolue vers la « maladie civile » des peuples en décomposition décrite en 1744 par Giambattista Vico dans *Principi di scienza nuova d'intorno alla commune natura delle nazioni*<sup>13</sup>.

En linguistique, l'évolution du mot « famille » se superpose au foyer, à la maison et aux richesses qu'elle abrite. Pour Emile Benveniste, dans *Le vocabulaire des institutions Européennes*<sup>14</sup>, le sens premier d'*oikos* est celui d'une « grande maison groupant toute la descendance du chef de famille ». L'auteur constate que ce mot recouvre une situation intermédiaire. D'abord il s'agit d'une « (grande) maison » groupant toute la descendance du chef de famille, puis du substitut de *dômos*, la « maison », le « bâtiment », que l'on retrouve notamment dans *oiko-dômos* qui détermine le « constructeur, architecte ». Par ailleurs, dans la terminologie de la poésie homérique, le terme *oikos* désigne aussi bien la « maison » d'un point de vue matériel que, par métonymie, « les habitants et les richesses qu'elle abrite ». L'*oikos* représente la structure créée par une famille riche pour répondre à des exigences économiques et matérielles. Ulysse s'adressant aux Phéaciens dit : « (...) *la vie peut me quitter, pourvu que je revoie seulement mes biens, mes servantes et le haut toit de ma grande maison* », *Odyssée*, VII 222-5.

Par conséquent, la matière même de la sociabilité - le foyer - produit de la socialisation et engendre des effets qui interagissent les uns avec les autres, et demeurent une constante formelle de la relation qu'établissent les individus entre eux. Les processus primaires qui peuvent s'y observer d'affection, d'imitation, de domination, de concurrence, de solidarité, sont ceux qui organisent les modes de relations du lien. Ils sont observables dans toutes les formes de groupes.

Ainsi, la sociabilité comme expression du lien social montre le caractère des relations entre les personnes au sein d'un groupe social déterminé. Celui-ci présente une cohérence idéologique, culturelle ou religieuse qui demeure l'expression élémentaire du lien social fondé par la sociabilité et son corollaire l'intégration sociale. Les sociologues distinguent en règle générale six ensembles de relations concrètes entre les individus : la parenté, les amis, les voisins, les relations de travail, les relations de services et enfin l'ensemble des autres relations (vie associative, pratiques religieuses, pratiques liées aux réseaux sociaux dématérialisés, rencontres d'inconnus). Ils distinguent différentes formes de sociabilité : la sociabilité formelle qui est le résultat d'une organisation préalable ; la sociabilité informelle qui n'est pas sujette à une organisation préétablie. Mark Granovetter<sup>15</sup> propose de différencier les relations de sociabilité par la force du lien qui unit les personnes en fonction de trois types de relations entre individus. Les liens faibles, les liens forts, et l'absence de lien. La force d'un lien est déterminée en fonction de la quantité de temps partagé, de l'intensité émotionnelle, de la confiance mutuelle et des services réciproques qui caractérisent ce lien. Le

---

<sup>12</sup> « Cratyle ou la rectitude des mots », in *Œuvres complètes*, traduit par L. Robin, Paris, Gallimard, t.1, 1950

<sup>13</sup> G. Vico, *Principi di scienza nuova d'intorno alla commune natura delle nazioni*, traduit de l'italien et présentation par Alain Pons sous le titre *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations*, Paris, Fayard

<sup>14</sup> E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions Européennes*, Les éditions de Minuit, tome I chapitre 2, « Les quatre cercles de l'Appartenance sociale », 1969, page 308

<sup>15</sup> M. Granovetter, *Le Marché autrement*, Coll. « Sociologie économique », Paris, Desclée de Brouwer, 2000

concept de réseau est également pertinent pour comprendre les appartenances multiples des individus aux groupes sociaux et évaluer l'ensemble des relations qu'ils entretiennent et qui se formalisent dans différents lieux de socialisation.

### ***B. L'essence de la sociabilité : la sympathie, l'amour et le besoin.***

De Cicéron, qui fonde le cosmopolitisme (stoïcien) sur la sociabilité universelle, à l'« insociable sociabilité » kantienne, qui n'est pas un obstacle à l'internationalisation des rapports entre les hommes, mais au contraire qui s'avère un ressort paradoxal de la communication et des échanges au même titre que la guerre et les conflits pour réaliser par la concurrence un état de droit universel qui fait progresser le système entier, il est admis que du principe de la *sociabilité* découlent toutes les lois de la société.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la sociabilité, telle qu'elle est définie dans *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, consiste en « cette disposition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général »<sup>16</sup>.

Dans le deuxième chapitre du Livre I *Du contrat social*, Rousseau souligne que « la famille est (...) le premier modèle des sociétés politiques. » Mais il prend soin de nuancer cette affirmation en introduisant la notion de besoin. En effet si « la plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille », le lien qui unit les enfants au père est subordonné à la notion de survie. Quand les enfants sont en mesure de subvenir seuls à leurs besoins, ce lien naturel disparaît. Il est alors, éventuellement, remplacé par un lien volontaire et la « famille elle-même ne se maintient que par convention. » Le passage de l'état de nature à l'état social, suppose donc une convention implicite entre les hommes.

Pour Geneviève Fraisse<sup>17</sup>, tout a commencé avec le *Contrat social*, lorsque, refusant l'analogie entre famille et État, Rousseau pose la dissociation entre le domestique et le politique, entre la famille et la cité. Cette séparation des sphères est avant tout une séparation des gouvernements - gouvernement domestique et gouvernement politique. Rousseau refuse l'analogie entre famille et État, et pose la dissimilitude entre les domaines domestique et politique, entre famille et Cité. En effet, « la famille est donc si l'on veut le premier modèle des sociétés politiques ; le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfants, et tous étant nés égaux et libres n'aliènent leur liberté que pour leur utilité. Toute la différence est que dans la famille l'amour du père pour ses enfants le paye des soins qu'il leur rend, et que dans l'État le plaisir de commander supplée à cet amour que le chef n'a pas pour ses peuples »<sup>18</sup>.

Adam Smith a proposé dans la *Théorie des sentiments moraux*, une conception originale d'un principe qu'il appelle « la sympathie ». Ce principe dépasse le « désir d'améliorer notre condition ». Il rend compte des faits de l'histoire et place au cœur de l'action humaine le besoin de la reconnaissance et de l'approbation d'autrui.

Smith explique que la nature de l'homme se caractérise d'abord par la sympathie qui se définit comme un « principe d'intérêt pour ce qui arrive aux autres », comme la « faculté de partager les passions des autres quelles qu'elles soient ». La condition de possibilité de la sympathie se situe dans « la faculté que nous avons de nous mettre, par l'imagination, à la place des autres ». La sympathie n'est donc pas une passion mais, tout au contraire, un mouvement actif de substitution dont le ressort est l'imagination. La preuve en est que

---

<sup>16</sup> *Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, édition de Paris, volume XV, article « sociabilité », signé D.-J. (Louis de Jaucourt, 1704-1779)

<sup>17</sup> *Les Deux gouvernements : la famille et la Cité*, collection Folio essais (n° 390), Gallimard, 2001

<sup>18</sup> *Textes politiques, Jean-Jacques Rousseau*, réunis par Tanguy L'Aminot, Éditions l'Âge d'Homme, collection : Les classiques de la pensée politique, 2006

« quelquefois même, en nous mettant à la place des autres, nous éprouvons pour eux des sentiments dont ils sont incapables pour eux-mêmes ». Cette propension à sympathiser est à l'origine du désir d'améliorer sa condition. Donc le désir d'améliorer sa condition ne s'enracine pas dans la nature biologique mais dans la nature sociale qui conduit à rechercher la sympathie de nos semblables. Le désir de sympathie est le fondement même de l'ambition et c'est ce qui fait que le désir d'améliorer sa condition est universel et constant.

La *Théorie des sentiments moraux* traite ainsi du problème éthique essentiel du siècle des Lumières, en proposant également une philosophie du lien social, qui servira de fondement aux réflexions ultérieures de Smith, dans le domaine économique comme dans le domaine politique.

Quant à Hegel, c'est l'amour et non la sympathie qui est caractéristique du lien affectif entre parents et enfants au sein de la famille. Pour ce philosophe, c'est d'ailleurs, le premier degré de la reconnaissance réciproque dans l'expérience de la sollicitude mutuelle des humains et dans leurs besoins concrets. Dans le premier paragraphe de la première section des *Principes de la philosophie du droit*<sup>19</sup> Hegel considère que c'est l'amour, le sentiment de l'amour, le sentiment de soi dans l'amour, qui fait la famille. L'amour est ainsi pour ce philosophe le noyau de toute « vie éthique », seul ce lien donne à l'individu la confiance en soi, sans laquelle il ne peut aucunement participer à la vie publique. Hegel procède en trois temps qui sont : la famille, la société civile, l'Etat. La famille, s'articule en quatre moments : le mariage, la propriété, l'éducation des enfants *et la dissolution de la famille*.

« La famille se développe et s'achève dans les trois moments suivants :  
a / Dans la forme de son concept immédiat, c'est à dire comme mariage  
b/ Dans l'existence empirique extérieure, c'est à dire dans la propriété et dans le lien de la famille, et le soin de la gestion  
c/ Dans l'éducation des enfants et la dissolution de la famille »<sup>20</sup>

Ensuite, ce sont par les luttes que les groupes sociaux se livrent en fonction de mobiles moraux et par leur tentative collective pour promouvoir sur le plan institutionnel et culturel des formes élargies de reconnaissance mutuelle, que s'opère en pratique la transformation normative des sociétés. Dès lors, le respect de soi est à la relation juridique ce que la confiance en soi est à l'amour, puisqu'en effet les droits légaux peuvent être compris comme les signes devenus anonymes du respect social, de la même manière que l'amour est l'expression affective d'une sollicitude qui résiste à l'éloignement. Hegel caractérisait cette dimension de la reconnaissance par le concept de « vie éthique » ou « éthicité » qui désigne une communauté de valeurs dans laquelle s'inscrit nécessairement toute forme d'estime sociale.

Si Marx a recherché la cause de la sociabilité et de ses formes et, d'une façon plus générale, l'origine des idéologies, dont la sociabilité dépend, dans la nature et le jeu de l'infrastructure économique, le développement récent des sociétés industrielles européennes a entraîné la disparition des cadres anciens sans pour autant que d'autres soient apparus avec certitude.

La famille et les liens qui s'y développaient ont cessé d'être le cadre d'une division politique pour se transformer en centre de la vie privée. En effet, Pierre-Yves Cuzet, en faisant référence aux travaux d'Emile Durkheim, constate que « les groupements territoriaux ont perdu leur ancienne individualité morale, d'abord avec la centralisation, commencée avec l'Ancien Régime, puis avec le formidable nivellement qu'à accompli la Révolution française qui a créé de nouvelles divisions territoriales et nominales ; enfin l'organisation professionnelle a été purement et simplement éliminée. Restait l'État. Un État qui se dresse en face d'une « poussière inconsistante d'individus », un État « aussi envahissant qu'il est impuissant »<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> *Principes de la philosophie du droit ou droit naturel et science de l'état*, p. 200, §158, Vrin, 1993

<sup>20</sup> *Ibid supra*, p. 200

<sup>21</sup> P.-Yves Cuzet, *Le lien social*, Armand Colin, 2011

Si la période actuelle met en évidence la fragilité du lien social en posant la définition des normes d'une sociabilité partagée aux fondements de la vie collective, jadis le fait social était considéré pour acquis. Cependant, comme le constatait déjà Georges Simmel est-il vrai que loin de s'étioler, les liens actuels se forment différemment, davantage en fonction d'intérêts partagés et moins en fonction d'anciennes prescriptions ou d'anciennes contraintes ? En effet, la famille ne peut contribuer à la sociabilité qu'à la condition que celle-ci puisse s'exercer dans le cadre de normes sociales et surtout plus largement qu'en son sein.

## **II. Des liens prescrits aux liens choisis : l'empreinte indélébile du cercle familial**

Les relations avec autrui sont influencées par des facteurs sociaux, démographiques ou économiques. La sociabilité formelle est le résultat d'une organisation. La sociabilité informelle, à l'inverse, ne découle pas d'une intention programmée, mais émerge plus ou moins spontanément. Les relations informelles ne font pas l'objet de formalisation publique.

### **A. La sociabilité comme expression du lien social**

Georg Simmel<sup>22</sup> qui s'est intéressé à la sociabilité dans son ouvrage *Sociologie et épistémologie* constate que celle-ci désigne l'ensemble des relations qui se déploient pour elles-mêmes. Simmel définit la société comme quelque chose qui « représente globalement l'action réciproque des individus qui la composent ».

La sociabilité et la socialisation ne sont pas alors perçues comme des contraintes. L'« impulsion de sociabilité » devient une valeur en soi et une source de satisfaction. La sociabilité apparaît comme une « forme ludique de la socialisation et - *mutatis mutandis* - elle se comporte par rapport à sa concrétion déterminée par les contenus à la manière de l'œuvre d'art par rapport à la réalité »<sup>23</sup>. Alors, les motivations concrètes pour faire société disparaissent, et la sociabilité devient une « forme d'art »<sup>24</sup>, ou une « forme ludique de la socialisation »<sup>25</sup>. Car pour Simmel, l'être humain est un être sociable, qui a besoin de sociabilité. D'ailleurs, il existe une structure démocratique propre à toute sociabilité, ce qui signifie que la démocratie est une catégorie anthropologique et que la sociabilité entre membres de classes sociales différentes est pénible. L'individu doit donc s'intégrer à un ensemble de relations et vivre dans ce but, ce qui amène Simmel à qualifier la sociabilité et ses processus de « liberté dans la servitude ».

### **B. la sociabilité de l'élite au XVIII<sup>e</sup>**

En 1667, François André Pluquet traite la sociabilité comme un objet d'étude, cette notion lui paraissant avoir été négligée par ses prédécesseurs. Il constate en effet que « l'examen de la sociabilité de l'homme et des qualités sociales qu'il apporte en naissant, doit (...) précéder toutes les études relatives à la morale. »<sup>26</sup> Plus tard, en 1756, la notion de sociabilité fait son apparition sous la plume du marquis de Mirabeau. Elle désigne l'aptitude à vivre en société, ainsi que la facilité des rapports sociaux qui caractérise une personne ou un groupe, et qui se traduit sous diverses formes intellectuelles, mondaines et conviviales.

À bien des égards, le XVIII<sup>e</sup> siècle occupe une place singulière car il apparaît comme le siècle d'or des salons parisiens et de la sociabilité de l'élite. Les écrivains des Lumières ont massivement investi les salons de l'aristocratie parisienne parce qu'ils y voyaient à la fois un lieu de consécration, une marque de réussite sociale et une voie d'accès aux ressources du

---

<sup>22</sup> G. Simmel, « La sociabilité. Exemple de sociologie pure et « formale » », in *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981

<sup>23</sup> Id. supra. p.125

<sup>24</sup> Id. supra. p.127

<sup>25</sup> Id. supra. p.125

<sup>26</sup> *De la sociabilité*, tome premier, p. XV, Yverdon 1769. Ouvrage numérisé :

<http://books.google.fr/books?id=A8kAAAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=sociabilité&hl=fr&sa=X&ei=6MMyUquHIMK80QW8j4CgAw&ved=0CDwQ6AEwAQ#v=onepage&q=sociabilité&f=false>



mécénat ainsi qu'à la cour, mais également parce qu'ils adhèrent en grande partie à l'idéal de l'homme du monde poli et cultivé. « Il faut être homme du monde avant d'être homme de lettres », écrit Voltaire. Cependant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée, en parallèle, par la cristallisation d'une critique radicale du salon, visé comme lieu de corruption sociale, morale et politique. Jean-Jacques Rousseau est le plus célèbre détracteur de la mondanité et du rôle qu'y jouent les femmes. Chamfort écrit également que « la société, les cercles, les salons, ce qu'on appelle le monde, est une pièce misérable, un mauvais opéra, sans intérêt, qui se soutient un peu par les machines et les décorations. »<sup>27</sup> Sous la Révolution, la dénonciation sera reprise par les jacobins. En une génération, les raisons qui ont fait des salons des lieux de haute sociabilité sont incomprises de la nouvelle donne politique. Robespierre dénonce, dans un discours cinglant, l'hypocrisie des philosophes « fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. »<sup>28</sup> Pour autant sous le Directoire et le Consulat se perpétuent les *us et coutumes* des salons.

En 1893, Emile Durkheim, à propos *De la division du travail social*, développe l'idée selon laquelle avec l'apparition de la division du travail, les formes de solidarités sociales auraient évolué d'une solidarité mécanique à une solidarité organique. La solidarité mécanique apparaît comme caractéristique des sociétés traditionnelles. Les individus sont directement liés les uns aux autres par une forte homogénéité des valeurs et des croyances. Les fonctions exercées par les individus sont similaires, leur conscience collective est très forte, ils sont contraints par les normes sociales. La solidarité organique caractérise les sociétés modernes avec la division du travail, la différenciation et la complémentarité des fonctions exercées, mais participe à un fort déclin de la conscience collective.

Il n'en reste pas moins, que les lieux de sociabilité demeurent d'une grande importance dans l'organisation de la vie sociale et culturelle des élites du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, tant en France qu'en Europe. Leur rôle tient à l'influence à la fois culturelle, sociale et politique qu'ils ont exercée. Une optique plus globale a été mise en place par Norbert Elias dans *La Dynamique de l'Occident*<sup>29</sup> qui démontre que le fait majeur de l'évolution des sociétés occidentales consiste dans la réduction de l'écart qui sépare initialement le comportement des élites sociales de celui des masses populaires. Le *Dictionnaire du savoir-vivre*<sup>30</sup> « Du moyen-âge à nos jours », dirigé par Alain Montandon liste une constellation de vocables qui participent des règles de la sociabilité : la civilité, la politesse, l'étiquette, la courtoisie, le tact, les convenances, la mondanité, les bienséances, etc. Tous ces vocables désignent autant de comportements types qui s'acquièrent - en théorie - par l'éducation au sein de la famille.

Si dans son essence même la famille relève d'une conception holiste où l'individu n'est qu'un des éléments d'un ensemble constituant un tout, assigné à une place dans un ensemble social. Alors, dans cette optique, l'individu n'existe pas en tant que tel mais en tant qu'il est membre d'une famille, c'est-à-dire qu'il appartient à une instance elle-même investie de fonctions au service de la société tout entière. Ces fonctions - de socialisation et de transmission - participant de la reproduction sociale, contribuent au bon fonctionnement de la société et à sa perpétuation. Cet effacement de l'individu derrière l'*institution* s'opère d'autant plus que, comme ce fut le cas pendant longtemps, hors de la famille, il n'y avait pas de salut dans la société. En effet, jusque dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les mariages reposaient moins sur un lien affectif qu'économique. L'économie familiale traditionnelle imposait une interdépendance mutuelle hors de laquelle il ne pouvait y avoir de survie de l'individu en termes de résidence, de subsistance ou de sécurité. Cet impératif de la famille était ainsi en phase avec la nécessité du maintien pérenne de la structure familiale pour la société.

---

<sup>27</sup> N. de Chamfort, *Œuvres complètes, maximes et pensées*, p 52, volume 2, édition Maradan, Paris

<sup>28</sup> Cité par Gerhardt Stenger, in *L'affaire des cacouacs : trois pamphlets contre les philosophes des lumières*, Presses de l'université de Saint-Etienne, 2004

<sup>29</sup> N. Elias, *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975

<sup>30</sup> A. Montandon, *Dictionnaire raisonné du savoir-vivre et de la politesse*, « Du moyen-âge à nos jours », Paris, Seuil, 1997

## CONCLUSION:

Ainsi, tout propos sur la question ou la définition de la famille n'échappe jamais à la tension problématique entre ce qui subsiste du biologique ou du culturel et ce qui fait inéluctablement société. La sociabilité en tant que telle n'y déroge pas. La famille contribue à la sociabilité et au lien social car elle ne repose pas fondamentalement sur un contrat mais sur un type particulier de lien, qui lie les individus indépendamment de leur volonté et de leur intérêt. Elle assure une fonction régulatrice même si aujourd'hui son efficacité paraît remise en question dans sa fonction de canalisation des passions privées, car la conciliation des vies privées et de la vie publique est imparfaite.

La sociabilité ne cesse de nouer, de dénouer et de renouer les liens entre les individus. C'est un flux et une pulsation éternels qui relient entre eux les individus, quand elle ne va pas jusqu'à produire de véritables organisations. Les individus conservent des liens forts avec d'autres, soit qu'ils se soutiennent affectivement, soit qu'ils se rendent divers services. Aujourd'hui, les liens sont, de fait, moins imposés par le contexte familial et local. De plus les comportements sous l'effet des nouvelles technologies se sont modifiés, en dématérialisant en partie les relations tout en redonnant une forte dimension au langage.

Les transformations de la vie privée que l'on constate dans le monde contemporain ne signifient pas la fin de l'institution familiale mais plutôt la reconfiguration de cette institution sur un mode plus démocratique et horizontal. Contrairement au modèle de la famille nucléaire, et en cela réside l'essentiel du changement, la dimension de coproduction des identités dans un rapport plus égalitaire devient première par rapport à l'inscription dans des statuts et des rôles prédéfinis et hiérarchisés. On peut donc parler, à l'instar d'Anthony Giddens<sup>31</sup>, d'un processus de démocratisation de la sphère privée.

Transposé à la question de la famille, l'avènement de l'individualisme signifierait que celle-ci n'existerait plus comme institution mais à partir des individus qui la composent et des lois qu'ils se donneraient chacun à eux-mêmes pour la constituer, la faire vivre et, éventuellement la dissoudre. L'existence de la famille et son destin ne dépendraient plus que des aspirations et des choix des individus eux-mêmes. Si l'on interprète cette conception suivant sa définition la plus pure, il y aurait là une dissociation *a priori* assumée entre le familial et le sociétal dans la mesure où l'élaboration du premier ne se ferait plus en référence à la société et à ses intérêts mais d'abord à partir du désir des individus.

Cependant, le problème qui paraît récurrent à propos de la sociabilité et de ses foyers d'élaboration est bien celui de la structuration de la société, celui du passage de l'individu au groupe. Certes, Norbert Elias rappelle effectivement que la question essentielle est celle de ce processus fondamental, par lequel les individus sont unis par des liens de dépendance réciproque, suivant des procédures complexes jusqu'à constituer la société. Dans ce cadre, la famille peut être conçue comme un élément stratégique de ce processus. Même si les diverses sociétés, cultures, idéologies, suivant des contextes historiques ou géographiques, lui accordent une place - qui peut être relativisée - pour autant cette instance demeure d'une fonctionnalité vitale. La préoccupation de structuration de la société est ainsi susceptible de provoquer un renversement de perspective où le problème du rapport de la famille à la *Cité* conduirait à partir de la société et de ses modes de constitution et de structuration, à un repositionnement de la famille et au réinvestissement de la place stratégique qu'elle peut occuper dans ces processus généraux, sociaux et politiques. Mais, dans cette optique, la famille ne serait pas seulement une réalité construite par les individus, elle devrait être *instituée* par l'état et par conséquent, étroitement contrôlée par lui en référence à ce qui est représenté comme étant ses intérêts vitaux, alors le risque serait de bafouer le libre consentement de tous qui est la base de la légitimité démocratique.

Ainsi, à travers les transformations du modèle de la famille actuelle, ce qui est en jeu pour le philosophe ou le sociologue, c'est effectivement l'existence même de celle-ci et,

---

<sup>31</sup> A. Giddens, *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 2012

indirectement *la viabilité de la société*. L'époque actuelle fait donc apparaître selon la terminologie de Jacques Commaille « des référentiels en tension »<sup>32</sup> entre les éléments du tryptique : émancipation, institution, protection. C'est donc bien comme l'écrivait Jacques Derrida que : « la déconstruction a lieu dans l'intervalle qui sépare l'indéconstructibilité de la justice et la déconstructibilité du droit ».<sup>33</sup>

Le juriste, eu égard à la fonction instituante de la loi, est plus que d'autres spécialistes prédisposé à analyser ce qui apparaît dans l'organisation de la vie privée comme un affaiblissement de l'institution. Et ce même s'il ne s'agit pas forcément de maintenir la famille en tant qu'institution mais plutôt « comme espace de médiation entre l'individu et la société » capable de fonder le premier cercle de la sociabilité, élément constitutif de l'humain et du lien social.

Cependant, comme l'écrivait déjà Jean Carbonnier dans ses *Essais sur les lois* : « le dilemme n'est (...) pas entre la loi et d'autres formes du droit : il est entre le droit et le non-droit. Mais entendons-nous bien sur le non-droit : ce n'est pas le néant, pas même (*qui ne désigne pas*) le chaos. L'hypothèse est que, si le droit est écarté, le terrain (*soit alors*) sera occupé, est peut-être même déjà occupé d'avance, par d'autres systèmes de régulation sociale, la religion, la morale, les moeurs, l'amitié, l'habitude. Mais ce n'est plus du droit. »<sup>34</sup>

---

<sup>32</sup> J. Commaille, « Une sociologie politique du droit de la famille. *Des référentiels en tension : émancipation, institution, protection* », communication non publiée, <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/comaill1.htm> © Réseau Européen Droit et Société

<sup>33</sup> J. Derrida, *Force de loi, Du droit à la justice*, Galilée, 1994, pp. 13 à 62

<sup>34</sup> J. Carbonnier, *Essais sur les Lois*, Defrénois, 1995, p. 320